



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SOUS-DIRECTION OPÉRATIONS, PRÉVISION, PRÉVENTION
GROUPEMENT DES OPÉRATIONS
SERVICE DOCTRINES OPÉRATIONNELLES

ARRÊTÉ SDOPP GO SDO 2025-09

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'unité de secours en
milieu périlleux du Service départemental d'incendie et de
secours de Seine-et-Marne

Le Préfet de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au GRIMP ;
Vu le guide de doctrine opérationnelle (GDO) interventions en milieu périlleux et montagne de juin
2021 ;

Arrête,

Article 1^{er} : La liste d'aptitude opérationnelle :

**Liste d'aptitude opérationnelle de l'Unité de Secours en Milieu Périlleux
du SDIS de Seine-et-Marne**

	Matricule	Grade	Nom	Prénom	Qualification	Emploi	Liste A/B*	Liste principale SSH A/B*
1			BOURCEY	Lionel	IMP3**	Référent départemental Chef de Section	A	A
2			LEFRAND	Thierry	IMP3	Chef de Section	B	B
3			WOLFF	Raphaël	IMP3**	Référent départemental adjoint Chef de Section	A	A
4			BADER	Francis	IMP3	Chef d'unité	A	A
5			BÉRARD	Hervé	IMP3	Chef d'unité	A	A
6			BÉRODIER	Jérôme	IMP3	Chef d'unité	A	B
7			CAMUS	Quentin	IMP3**	Chef d'unité	A	A
8			CORDIER	Benoit	IMP3	Chef d'unité	A	B
9			JAMES	Fabien	IMP3	Chef d'unité	A	B
10			MARTINEZ	Fabrice	IMP3	Chef d'unité	A	A
11			MATHIEU	Yvan	IMP3**	Chef d'unité	A	A
12			MENAY	Didier	IMP3**	Chef d'unité	A	B

	Matricule	Grade	Nom	Prénom	Qualification	Emploi	Liste A/B*	Liste principale SSH A/B*
13		t	MIGUEL	Benoît	IMP3	Chef d'unité	A	B
14		j	MINOLETTI	Pierre	IMP3	Chef d'unité	A	A
15		j	MOUILLEY	Sébastien	IMP3	Chef d'unité	A	A
16		c	PERNELLE	Johnny	IMP3	Chef d'unité	A	A
17		c	SOUVERIN	Yannick	IMP3	Sauveteur	A	A
18		1	ANGOT	Hugo	IMP2	Sauveteur	A	
19		1	BADOUREAUX	Vincent	IMP2	Sauveteur	A	
20		1	BELORGEY	Pierre	IMP2	Sauveteur	A	
21		1	BIESBROUCK	Guillaume	IMP2	Sauveteur	A	A
22	(	l	BOILEAU	Alexis	IMP2	Sauveteur	A	
23		l	BOUDJEMAH	Mehdi	IMP2	Sauveteur	A	
24	(	1	BRIARD	Ibrahima	IMP2	Sauveteur	A	
25		j	CAPPELLARI	Christophe	IMP2	Sauveteur	A	A
26	(	c	CASTANO	Tony	IMP2	Sauveteur	A	
27		sa	CHAUDERLOT	Thomas	IMP2	Sauveteur	A	
28			CHIGAULT	Nicolas	IMP2	Sauveteur	A	
29			CHOTARD	Kévin	IMP2	Sauveteur	A	
30			COCHET	Florian	IMP2	Sauveteur	A	
31			CUCALON	Edouard	IMP2	Sauveteur	A	A
32			DA SILVA	Guillaume	IMP2	Sauveteur	A	B
33			DECARREAU	Julien	IMP2	Sauveteur	A	B
34			DELA	Olivier	IMP2	Sauveteur	B	
35			DULIN	Jérémy	IMP2	Sauveteur	A	
36			FANGET	Nicolas	IMP2	Sauveteur	A	A

	Matricule	Grade	Nom	Prénom	Qualification	Emploi	Liste A/B*	Liste principale SSH A/B*
37		1	FAUVET	Aurélien	IMP2	Sauveteur	A	
38		1	FERREIRA DUARTE	Philippe	IMP2	Sauveteur	B	
39	(	1	GALLAND	Guillaume	IMP2	Sauveteur	A	
40	(	1	GALLOT	Valentin	IMP2	Sauveteur	A	
41	(	1	GUIDET	Anthony	IMP2	Sauveteur	A	
42		2	HUGUET	Christophe	IMP2	Sauveteur	A	
43	(	1	KALLEL	Samy	IMP2	Sauveteur	A	
44		1	LARMET	Quentin	IMP2	Sauveteur	A	A
45		1	LEBON	Vincent	IMP2	Sauveteur	A	
46			LEROY	Mathieu	IMP2	Sauveteur	B	
47		1	LOTTE	Alexis	IMP2	Sauveteur	A	
48			MAUPIN	Jonathan	IMP2	Sauveteur	A	
50			MOCQUES	Stéphane	IMP2	Sauveteur	A	
51	(		MOITA	Daniel	IMP2	Sauveteur	A	
52			OURCIVAL	Eric	IMP2	Sauveteur	A	A
53	(		QUINOT	Davy	IMP2	Sauveteur	A	
54			RICHARD	Romain	IMP2	Sauveteur	A	
55			ROUSSELET	Arnaud	IMP2	Sauveteur	A	
56			SEGUY	Vianney	IMP2	Sauveteur	A	
57			TABUTEAUD	Romain	IMP2	Sauveteur	A	A
58			TEYSSIER	Joël	IMP2	Sauveteur	A	
59			THIEBAULT	Fabrice	IMP2	Sauveteur	A	
61			THIEBAUT	Romain	IMP2	Sauveteur	A	
62	(		TOURAIN	Nicolas	IMP2	Sauveteur	A	
63			VIEIRA	José	IMP2	Sauveteur	A	

	Matricule	Grade	Nom	Prénom	Qualification	Emploi	Liste A/B*	Liste principale SSH A/B*
64			DELAHAYE	Arnaud	IMP2	Médecin	A	/
65			THOMAS	Sarah	IMP1	Médecin	/	/
66			TAILLADE	Cédric	IMP1	Infirmier	/	/
67			LOOSLI	Florian	IMP1	Infirmier	/	/

* Liste A : agent apte opérationnel – Liste B : agent présentant une inaptitude opérationnelle temporaire

** Agent assurant un conseil téléphonique SMP

Article 2 : Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le 27 FEV. 2025
Le Préfet de Seine-et-Marne

Pierre ORY